

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Jeudi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA
M. MARCANGELI	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

M. BASTELICA, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juillet 2011

Délibération N°2011 / 203

Adhésion au Club des Maires de la Rénovation Urbaine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) portant sur près de 500 quartiers arrivera à terme en 2013. Le PNRU 2 dont les grandes lignes viennent d'être présentées lors des Journées de l'ANRU les 14 et 15 juin dernier, devrait prendre la suite.

A l'initiative de certains maires dont les villes bénéficient d'un PNRU, au premier rang desquels le Député Maire d'Evreux, actuel Président de l'ANRU, a été créé un club des maires de la rénovation urbaine. Cette entité a vocation de permettre un lieu d'échanges et de réflexion pour les maires porteurs de projets de rénovation.

Au 28 mai, une vingtaine de maires avait adhéré à ce club, qui chaque jour enregistre de nouvelles inscriptions.

La cotisation annuelle s'élève à 1 200 €.

Compte tenu des programmes de rénovation urbaine mis en œuvre actuellement par la ville d'Ajaccio et de ceux qui pourraient l'être dans le cadre du futur PNRU 2, il est proposé, par son adhésion, d'autoriser Monsieur le Député Maire à rejoindre ce club.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Club des maires de la Rénovation Urbaine.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 Juillet 2011,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La proposition d'adhésion au Club des maires de la Rénovation Urbaine, telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire

A adhérer au dit club.

DIT

Que les crédits correspondants à cette adhésion sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Le Député-Maire,

Simon RENUCCI